

LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE De REDACTEUR TERRITORIAL

Secrétaire Général de mairie Au titre de la promotion interne 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n° 2021-AG 84 du 09 juillet 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Considérant que ce dispositif dérogatoire constitue un plan de requalification des secrétaires généraux de mairie, sans application de quota et effectif jusqu'au 31 décembre 2027,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur établie au titre de la promotion interne 2025 à compter du 01/04/2025 est fixée comme suit :

Collectivité	Agent	
RODES	AMIEL Caroline	
VILLEFRANCHE DE CONFLENT	BACO Nathalie	
MONTFERRER	BALANCA Carine	
ANGOUSTRINE	BARDES Jacques	
PLANEZES/PRUGNANES	BARTHES Alexandra	
PEYRESTORTES	BEAUVIEL Renée	
VINGRAU	BONPAPA Astride	
CONAT/NOHEDES/URBANYA	BRUHIER Magali	
L'ALBERE	BRUNET Audrey	
SERRALONGUE	BUSQUETS Delphine	
ANSIGNAN	CALVET Nathalie	
MATEMALE/REAL	CANAL Elisabeth	
TAILLET	CLARA Sophie	
LA LLAGONNE	CORRIEU Christophe	
VALCEBOLLERE	DE PASTORS Véronique	
COUSTOUGES	DELOS Stéphanie	
ARBOUSSOLS	DELSENY Christophe	
PRADES COM COM	DUBOIS Rachida	
MARQUIXANES	ESQUERRE Marie-José	
LA BASTIDE /SAINT MARSAL	FABRE Philippe	
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	FLORES Gisèle	
CAIXAS / SAINT MICHEL DE LLOTES	FOURCADE Peggy	
DORRES	GARCIA Virginie	
OMS	GERICAULT Isabelle	
FUILLA	GOT Frédérique	

Accusé de réception en préfecture 066-286600/267-20250/331-ARR2025-AG-138-AR Date de télétransmission : 31/03/2025 Date de réception préfecture : 31/03/2025

CASEFABRE	GRAU Valérie	
SAUTO	HERNANDEZ Marc	
SAINT LAURENT DE CERDANS	HERNANDEZ Sandrine	
UR	LEDIG Cédric	
OREILLA	MARGAIL Brigitte	
LE PERTHUS	MAS Elodie	
SAINT FELIU D'AMONT	NOGUES Sophie	
EUS	PACHIS Stéphanie	
CODALET / RAILLEU	PEREZ Nadine	
PRUNET ET BELPUIG	PERNOT Sandrine	
LLO	QUINARD Isabelle	
LAMANERE	ROCA Claudine	
EGAT	TAILLEFER Mireille	
OSSEJA	WOJTECKI Caroline	

ARTICLE 2: L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Cette liste d'aptitude a une validité de 2 ans à partir du 01.04.2025 renouvelable 2 fois, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'y être maintenu au terme de la 2^{ème} année suivant son inscription initiale, puis au terme de la 3^{ème} année, un mois avant l'échéance de la validité de cette liste.

ARTICLE 3: La présente liste d'aptitude sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 31/03/2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Pyrénées-Orientales,

Robert GARRABE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier par courrier (6 Rue Pitot – 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'acte,

- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Transmise au représentant de l'Etat le :

Affichée le : 01/04/2025